

EDSB l'agence, SAS au capital de 100 000 €, immatriculée au RCS de GAP sous le n° 810 687 236, dont le siège social est situé Place Médecin Général Blanchard - 05100 BRIANCON.

Contact par téléphone : 04 92 21 51 57, par mail : contact@edsb-lagence.fr ou sur le site internet www.edsb-lagence.fr

1. Client titulaire du contrat et Point de livraison

Raison sociale : BLAMPIN
SIRET : 384 584 132 00037 Immatriculée au RCS de : Marseille
Titre/Prénom/Nom du Signataire : M. BLAMPIN Stéphane
Qualité : Président de SAS BLAMPIN FRUITS HOLDING, société présidente de SAS BLAMPIN
Adresse Siège : BOX 506-507-508-509-510 – MARCHE DES ARNAVAUX – 13014 MARSEILLE

Forme juridique : SAS
Capital social : 2 010 675.36€ APE : 4631Z

Coordonnées de l'interlocuteur :

Titre/Prénom/Nom : M. BLAMPIN Stéphane
Tél. 1 : 01 46 87 71 71 Tél. 2 : Courriel : gouget@blampinfruits.fr

L'objet du Contrat, la vente d'Electricité, est précisé à l'article II des Conditions Générales de Vente (CGV). Les Conditions Particulières de Vente (CPV) ont pour objet de préciser les modalités d'exécution du Contrat dont le(s) Point(s) De Livraison (PDL) est (sont) identifié(s) ci-dessous :

Nom et adresse du Site	GRD	PDL	FTA BT>36kVA	Puissances souscrites (kVA)			
				HPH	HCH	HPE	HCE
BOX 40 PAL 12 06000 NICE	Enedis	30002541141199	CU	108	108	108	108
MIN LES ARNAVAUX BOX 510 13014 MARSEILLE 14	Enedis	30002510574590	LU	120	120	120	120
AVENUE VATEL-BOX 26-29 37000 TOURS	Enedis	30000971099269	LU	108	108	108	108
25 RUE DE MONTPELLIER 94550 CHEVILLY LARUE	Enedis	30002230468166	CU	72	72	72	72
7 RUE DE CHATEAURENARD 94550 CHEVILLY LARUE	Enedis	50091172165452	CU	78	78	78	78
M I N 76000 ROUEN	Enedis	30000210910609	CU	120	120	120	120
CASE A15 A16 69960 CORBAS	Enedis	30001913086635	CU	90	90	90	90
38 AV DE LORRAINE FRUILEG 114 94150 RUNGIS	Enedis	30002231322839	CU	90	90	90	90
33 RUE DE CHATEAURENARD 94550 CHEVILLY LARUE	Enedis	30002230927509	CU	48	48	48	48
69 RUE MARCEL MEYRIEUX 69960 CORBAS	Enedis	30001913081917	CU	132	132	132	132

Le Client informera EDSB l'agence par écrit, de tout changement relatif aux informations concernant ce(s) site(s) dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois suivant le changement.

Horosaisonnalité du TURPE BT > 36 kVA :

HPH : Heures Pleines Hiver	HCH : Heures Creuses Hiver	HPE : Heures Pleines Eté	HCE : Heures Creuses Eté
Hiver : du 1 ^{er} novembre au 31 mars		Eté : du 1 ^{er} avril au 31 octobre	

Les classes temporelles sont fixées localement par le gestionnaire de réseau de distribution en fonction des conditions d'exploitation des Réseaux Publics de Distribution (RPD). Elles sont communiquées à toute personne en faisant la demande.



2. Objet et durée du contrat

Le Client souscrit à l'offre du 29/06/2021 valable jusqu'au **02/07/2021 16h**.

Le contrat prend effet le **01/01/2022** et expire le **31/12/2025** sous réserve des dispositions de l'article III des CGV.

Le contrat sera reconduit expressément à son échéance contractuelle par périodes successives de 1 an, sauf en cas de résiliation notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception 30 jours avant l'échéance contractuelle annuelle concernée conformément à l'article XIV des CGV.

3. Prix

Les prix mentionnés dans le présent article sont des prix hors toutes taxes, impôts et contributions de toute nature, tel qu'indiqué à l'article VIII des CGV.

Abonnement Mensuel (€ HT)	Prix de la consommation (€ HT/kWh)			
	HPH	HCH	HPE	HCE
34,00	0,09434	0,06836	0,05054	0,02026

Les prix couvrent, pour le(s) Site(s) identifié(s) à l'article 1, la fourniture d'électricité et la fonction de Responsable d'Equilibre.

Cette offre comprend 0% Energie Verte (article VIII- 4 des CGV).

Les prix de fourniture sont à majorer, en fonction de la réglementation en vigueur :

- des coûts du mécanisme de capacité
- des coûts proportionnels au soutirage physique RTE de 0€/kWh.

Evolution des prix de fourniture

Les prix de la fourniture d'électricité indiqués dans le présent article peuvent être modifiés par EDSB l'agence à chaque échéance contractuelle conformément à l'article VIII.-1 des CGV. Les nouveaux prix seront communiqués par voie postale ou par courriel, au plus tard 45 jours avant leur date de prise d'effet à l'interlocuteur indiqué dans l'article 1. Le Client est réputé avoir accepté ces nouvelles conditions s'il ne résilie pas, par courrier recommandé avec accusé de réception, le contrat dans un délai de 30 jours avant l'échéance contractuelle annuelle. La résiliation est à adresser à l'attention du Service Commercial d'EDSB l'agence.

Mécanisme de capacité

Les prix de fourniture de chaque site seront majorés du coût de capacité. Ce coût supplémentaire, imposé par les pouvoirs publics, est applicable à tous les fournisseurs à compter du 1er janvier 2017. EDSB l'agence le refacture de plein droit, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, selon la formule suivante détaillée à l'article VIII-2 des CGV.

Coût capacité 2021 (€ HT/kWh) :

Coût capacité HPH	Coût capacité HCH	Coût capacité HPE	Coût capacité HCE
0.003	0.003	0.003	0.003

Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (« ARENH »)

Cette offre prend en compte les droits à l'ARENH au prix en vigueur à la date de signature (42€/MWh - article VIII.- 3 des CGV) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

Horosaisonnalité : TURPE BTSUP 36 kVA 4 index

Droit ARENH HPH	Droit ARENH HCH	Droit ARENH HPE	Droit ARENH HCE
0.00%	0.00%	124.34%	208.66%

Toute évolution de l'ARENH qui serait décidée par les pouvoirs publics sera répercutée à l'euro l'euro au Client.

Conformément à l'article VIII.-3 des CGV, dans le cas d'un arrêt ou d'une suspension du dispositif ARENH pour quelque motif que ce soit, ou dans le cas où la puissance ARENH allouée au Client varierait suite à une décision des pouvoirs publics ~~ou suite à un dépassement du volume global maximal d'ARENH prévu à l'article L336-2 du Code de l'Energie~~ (1), la quantité d'énergie électrique manquante ou excédentaire serait alors valorisée sur la base des prix de marché de gros de l'électricité en France.

L'obligation de capacité liée à l'ARENH manquante serait alors valorisée sur la base du prix de la première enchère publique de garantie de capacité relative à l'année concernée par cet événement et publiée par EPEX SPOT. L'ensemble sera répercuté sur la facture du Client.

4. Résiliation

Dans l'hypothèse où le Contrat est résilié à l'initiative du Client pour un motif autre que ceux énoncés dans l'article XIV des CGV, le Client sera redevable envers EDSB l'agence d'une indemnité de résiliation dont le montant sera fixé selon les modalités de l'article XIV des CGV.

5. Modalités de facturation et de règlement

Chaque facture mensuelle est émise sur la base des informations communiquées par le GRD à EDSB l'agence ou, à défaut, sur la base de prévisions de consommation du Client estimées par EDSB l'agence. Dès communication par le GRD des consommations réelles du Client, les éventuels écarts constatés entre les consommations estimées ayant servi de base à une facturation mensuelle et les consommations relevées par le GRD donneront lieu à une régularisation de facturation.

Les factures seront adressées au payeur désigné ci-dessous :

PDL	Nom du Payeur	Adresse du payeur/de facturation	SIRET	Téléphone
30002541141199 30002510574590	BLAMPIN SAS	BOX 506-507-508-509 510 MARCHE DES ARNAVAUX 13014 MARSEILLE 14	384 584 132 00037	04 91 98 04 46
30000971099269	COUTON SAS	MARCHE DE GROS DE TOURS ROCHEPINARD - AVENUE VATEL 37000 TOURS	353 758 782 00018	09 63 58 42 66
30002230468166 50091172165452	BLAMPIN FRUITS IMPORT RUNGIS SAS	BAT D2 FRUILEG 334 25 RUE DE MONTPELLIER 94550 CHEVILLY-LARUE	478 603 459 00023	01 45 12 90 90
30000210910609 30001913086635 30001913081917	BAUZA SAS	AVENUE DU CDT BERNARD BICHERAY 76000 ROUEN	570 502 344 00015	09 61 64 91 99
30002231322839 30002230927509	MIGHIRIAN FRERES SAS	38 AVENUE DE LORRAINE 94550 CHEVILLY-LARUE	552 018 335 00018	01 46 87 34 20

Modes de règlement proposés par EDSB l'agence :

Prélèvement automatique

☐ Remplir le mandat de prélèvement SEPA joint + RIB

Virement bancaire

☐ A EDSB l'agence, avec numéro de(s) facture(s) en libellé :
IBAN FR76 1009 6182 1200 0584 9530 134 - BIC : CMCIFRPP

Carte bancaire

☐ Paiements réalisables à l'accueil d'EDSB l'agence à Briançon, par téléphone, ou par internet

Espèces

☐ Paiements réalisables à l'accueil d'EDSB l'agence à Briançon

Chèque bancaire

☐ A l'ordre d'EDSB l'agence exclusivement, avec numéro de(s) facture(s) au dos du chèque

Lorsque les factures sont réglées par chèque, ils sont à libeller à l'ordre d'EDSB l'agence exclusivement. Afin d'en permettre le traitement, ils doivent être adossés des références de la - ou des - facture(s) réglée(s). Sans indication sur l'affectation du règlement par chèque, ou pour quelque manquement du fait du client, le chèque sera retourné au client qui devra alors supporter les conséquences du délai supplémentaire pour facture non réglée.

Lorsque les factures sont réglées par virement bancaire, le libellé du virement doit contenir les références de la ou des factures réglées. Sans indication sur l'affectation du règlement par virement, ou pour quelque manquement du fait du client, le virement ne pourra être affecté au compte du client, qui devra alors se manifester par écrit précis, et le client devra alors supporter les conséquences du délai supplémentaire pour facture non réglée.

Délai de paiement :

Conformément à l'article X- 1 des CGV, le règlement des factures sera effectué dans un délai de **15** jours suivant la date d'émission des factures. Les factures sont émises et adressées tous les mois. Aucune minoration ne sera accordée pour le paiement anticipé. Les règlements reçus après la date d'exigibilité feront l'objet de facturation de frais, conformément à l'article X.- 2 des CGV.

Garantie :

Au titre du présent Contrat, un dépôt de garantie d'un montant de 0 € sera facturé par EDSB l'agence sur la première facture d'Électricité émise. Ce dépôt n'est pas soumis à la TVA et n'est pas productible d'intérêt. Sous réserve de ne pas avoir été utilisé à concurrence de sommes dues par le Client durant le Contrat, le dépôt sera restitué sur la dernière facture émise au titre du Contrat et viendra en déduction de cette dernière.

6. Services associés

Votre contrat inclut les services suivants sans surcoût :

- Accueil physique du lundi de 13h30 à 16h, et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
- Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 au **04 92 21 51 57**
- Un interlocuteur disponible à l'adresse : contact@edsb-lagence.fr
- Service Espace Client 24h/24 en ligne sur l'espace personnalisé du site www.edsb-lagence.fr
- Alerte mensuelle sur facturation en cas d'écarts significatifs
- Bilan annuel
- Demandes diverses auprès du GRD (sauf en cas de panne) dont la prestation de changement de fournisseur

Le Client peut accéder à l'aide-mémoire du consommateur d'énergie qui recense les droits dans le cadre des contrats de fourniture d'énergie sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Consommation/faq-sur-ouverture-des-marches-electricite-et-gaz-naturel>

7. Acceptation Client

Le Client atteste choisir EDSB l'agence comme fournisseur d'électricité. Le client déclare que son Contrat auprès de son ancien Fournisseur aura pris fin à la date d'effet du présent contrat. Le cas échéant, le Client autorise EDSB l'agence à faire toutes les démarches auprès du GRD pour effectuer le changement de Fournisseur. Le Client donne mandat à EDSB l'agence pour obtenir auprès du GRD les informations de mesures de consommation passées et à venir du(es) Point(s) de Livraison concerné(s) par ce contrat. Le client reconnaît avoir pris connaissance des CGV et les accepte. Le Client reconnaît avoir pris connaissance de l'annexe des CGV précitées, relative à l'accès et à l'utilisation du Réseau, mise à disposition sur le site Internet www.edsb-lagence.fr et les accepte. Les présentes conditions particulières se substituent en tant que de besoin aux accords antérieurs et prévalent sur les conditions générales en cas de contradiction avec celles-ci.

Fait en un exemplaire, à Marseille, le 01/07/2021

NOM, Prénom du titulaire + signature : Stephane BLAMPIN

Ou NOM Prénom du Mandataire + qualité + signature :

☐ En cochant cette case le Mandataire atteste disposer d'un mandat signé par le Client et le tenir à disposition d'EDSB l'agence à sa demande

Cette offre doit être signée et dûment complétée par une personne habilitée.

Les pièces à joindre : Kbis + relevé d'identité bancaire + copie CNI



- (1) Comme indiqué à l'article 3. Prix, chapitre Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (« ARENH »), la clause de réindexation des prix en cas d'écroulement des volumes ARENH alloués au présent contrat ne sera pas appliquée jusqu'au terme du contrat (31/12/2025) ou jusqu'au terme du dispositif ARENH si sa date de fin est antérieure à la fin du contrat.



Contrat unique relatif à la fourniture d'Électricité : ARENH et à l'accès au réseau public de distribution et à son utilisation

Conditions Particulières

Clients raccordés en domaine Basse Tension ≤ 36 kVA

EDSB l'agence, SAS au capital de 100 000 €, immatriculée au RCS de GAP sous le n° 810 687 236, dont le siège social est situé place Médecin Général Blanchard, 05100 BRIANCON.

Contact par téléphone : 04 92 21 51 57, par mail : contact@edsb-lagence.fr ou sur le site internet www.edsb-lagence.fr

Client titulaire du contrat et Point de livraison

Raison sociale : BLAMPIN
SIRET : 384 584 132 00037 Immatriculée au RCS de : Marseille
Titre/Prénom/Nom du Signataire : M. BLAMPIN Stéphane
Qualité : Président de SAS BLAMPIN FRUITS HOLDING, société présidente de SAS BLAMPIN
Adresse Siège : BOX 506-507-508-509-510 – MARCHÉ DES ARNAVAUX – 13014 MARSEILLE

Forme juridique : SAS
Capital social : 2 010 675.36€ APE : 4631Z

Coordonnées de l'interlocuteur :

Titre/Prénom/Nom : M. BLAMPIN Stéphane
Tél. 1 : 01 46 87 71 71 Tél. 2 : Courriel : gouget@blampinfruits.fr

L'objet du Contrat, la vente d'Electricité, est précisé à l'article 2 des Conditions Générales de Vente. Les Conditions Particulières ont pour objet de préciser les modalités d'exécution du Contrat dont le Point de Livraison (PDL) est identifié ci-dessous :

Adresse du Point de Livraison (PDL)	PDL	GRD	PS en kVA	Profil
CASE 22 MARCHÉ DE GROS ROCHEPINARD 37000 TOURS	09713313972206	Enedis	18	PRO 2 HP/HC

Objet, durée du contrat et reconduction

Le client souscrit à l'offre du 01/07/2021 valable jusqu'au **02/07/2021 16h**.

Le contrat prend effet le 01/01/2022 pour 48 mois sous réserve des dispositions de l'article 3 des Conditions Générales de Vente (CGV). Le contrat sera reconduit tacitement à son échéance par période identique selon les modalités de l'article 3.5 des conditions générales de vente.

Prix

Les prix de l'électricité ci-dessous sont « hors toutes taxes » (HTT) applicables à l'électricité. Les taxes applicables à ce jour : Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité Communale et Départementale, Contribution Tarifaire d'Acheminement, Contribution au Service Public de l'Électricité, TVA réduite à 5,5% pour l'abonnement et la CTA, et TVA à 20% pour les consommations et les taxes s'y rapportant (TCFE et CSPE) tel qu'indiqué à l'article 5.1 des Conditions Générales de Vente. L'ensemble de ces taxes sera facturé en sus au Client.

	Abonnement annuel (€ HTT/an)	Prix de la consommation hors toutes taxes (€ HTT/ kWh)		
		Base	Heures pleines	Heures creuses
Prix de fourniture FIXE	30.00		0.07033	0.04429
Coût de capacité 2021			0.003	0.003

Les prix incluent la fonction de responsabilité d'équilibre, de soutirage RTE et sont à majorer du coût de capacité indiqué ci-dessus. Les coûts d'acheminement et de capacité en vigueur sont donnés à titre indicatif, et sont susceptibles d'évoluer chaque année conformément à l'évolution du barème TURPE et de l'article 5.1.2 des CGV applicables aux sites non résidentiels.

Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (« ARENH »)

Cette offre prend en compte les droits à l'ARENH au prix en vigueur à la date de signature (42€/MWh) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

Horosaisonnalité : TURPE 2 index Heures pleines / Heures creuses

Droit ARENH HP	Droit ARENH HC
57.35%	94.90%

Toute évolution de l'ARENH qui serait décidée par les pouvoirs publics sera répercutée à l'euro l'euro au Client.

Dans le cas d'un arrêt ou d'une suspension du dispositif ARENH pour quelque motif que ce soit, ou dans le cas où la puissance ARENH allouée au Client varierait suite à une décision des pouvoirs publics ou suite à un dépassement du volume global maximal d'ARENH prévu à l'article L336-2 du Code de l'Energie (1), la quantité d'énergie électrique manquante ou excédentaire serait alors valorisée sur la base des prix de marché de gros de l'électricité en France.

L'obligation de capacité liée à l'ARENH manquante serait alors valorisée sur la base du prix de la première enchère publique de garantie de capacité relative à l'année concernée par cet événement et publiée par EPEX SPOT. L'ensemble sera répercuté sur la facture du Client.

Modalités de paiement

Conformément à l'article 6.1 des CGV, le règlement des factures sera effectué 18 jours après l'envoi des factures (3 jours de délai postal et 15 jours de délai de paiement). Les factures sont émises et adressées tous les deux mois. Aucune minoration ne sera accordée pour le paiement anticipé. Les règlements reçus après la date d'exigibilité feront l'objet de facturation de frais, conformément à l'article 6.3 des CGV. Chaque facture est émise sur la base des informations transmises par le gestionnaire de réseau de distribution (GRD) à **EDSB l'agence** ou, à défaut, sur la base d'estimations de consommation.

Dès communication par le GRD des consommations réelles du Client, les éventuels écarts constatés entre les consommations estimées et les consommations relevées par le GRD donneront lieu à une régularisation de facturation.

Au titre du présent Contrat, un dépôt de garantie d'un montant de 0 € sera facturé par **EDSB l'agence** sur la première facture d'électricité émise si le mode de règlement n'est pas le prélèvement automatique. Ce dépôt n'est pas soumis à la TVA et n'est pas productible d'intérêt. Sous réserve de ne pas avoir été utilisé à concurrence de sommes dues par le Client durant le contrat, le dépôt sera restitué pour toute modification du mode de paiement en prélèvement ou sur la dernière facture émise au titre du Contrat et viendra en déduction de cette dernière.

Lorsque les factures sont réglées par chèque, ils sont à libeller à l'ordre de **EDSB l'agence** exclusivement. Afin d'en permettre le traitement, ils doivent être adossés des références de la - ou des - facture(s) réglée(s). Sans indication sur l'affectation du règlement par chèque, ou pour quelque manquement du fait du client, le chèque sera retourné au client qui devra alors supporter les conséquences du délai supplémentaire pour facture non réglée.

Lorsque les factures sont réglées par virement bancaire, le libellé du virement doit contenir les références de la ou des factures réglées. Sans indication sur l'affectation du règlement par virement, ou pour quelque manquement du fait du client, le virement ne pourra être affecté au compte du client, qui devra alors se manifester par écrit précis, et le client devra alors supporter les conséquences du délai supplémentaire pour facture non réglée.

Les factures seront adressées au payeur désigné ci-dessous :

Nom du Payeur	Adresse du payeur/de facturation	SIRET	Téléphone
SAS SA COUTON	ROCH AVENUE VATEL 37000 TOURS	353 758 782 00018	09 61 64 91 99

Modes de règlement proposés par EDSB l'agence :

- Prélèvement automatique ☐ - Prélèvement bancaire réalisé 15 après la date de réception de la facture
- Autres moyens au choix ☐ - Virement bancaire : Avec références en libellé à EDSB l'agence :
IBAN FR76 1009 6182 1200 0584 9530 134 - BIC : CMCIFRPP
- Carte bancaire : Paiements réalisables à l'accueil d'EDSB l'agence, par téléphone, ou par internet
 - Espèces : Paiements réalisables à l'accueil d'EDSB l'agence
 - Chèque bancaire : Avec références précises au dos du chèque

Services associés

Le service Espace Client, accès par Internet aux données de consommation et de facturation, est mis à disposition du Client. Pour accéder à ce service, le Client doit s'inscrire en ligne sur l'espace personnalisé du site www.edsb-lagence.fr et en accepter les conditions générales d'utilisation.

Accueil clientèle du lundi de 13h30 à 16h, et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h ou par téléphone.

Le Client peut accéder à l'aide-mémoire du consommateur d'énergie qui recense les droits dans le cadre des contrats de fourniture d'énergie sur le site :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Consommation/faq-sur-ouverture-des-marches-electricite-et-gaz-naturel>

Acceptation Client

Le Client atteste choisir EDSB l'agence comme fournisseur d'électricité, le mandater pour effectuer le changement de fournisseur, et l'autoriser expressément à se mettre en contact avec le Gestionnaire de Réseau de Distribution pour obtenir :

- les données techniques et contractuelles afin de pouvoir rédiger une offre adaptée.
- l'historique de consommation afin de pouvoir déterminer un volume annuel de référence et la répartition des volumes par poste horo-saisonnier.

Cette autorisation sera valable pour la durée du contrat à compter de sa date de réception par EDSB l'agence, et pour le(s) point(s) de livraison concerné(s) par ce contrat.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des CGV et les accepter sans réserve. Le Client reconnaît avoir pris connaissance de l'annexe des Conditions Générales précitées, relatives à l'accès et à l'utilisation du Réseau, mise à disposition sur le site Internet www.edsb-lagence.fr et les accepter sans réserve. Le Client est informé que, en souscrivant le présent Contrat à prix de marché en Électricité, il pourra à nouveau bénéficier d'un contrat en tarif réglementé en Électricité pour le(s) Lieu(x) de consommation mentionné(s) ci-avant, s'il en fait la demande et sous réserve de son éligibilité à ceux-ci. Les présentes conditions particulières se substituent en tant que de besoin aux accords antérieurs et prévalent sur les conditions générales en cas de contradiction avec celles-ci.

Fait en un exemplaire, à Marseille, le 01/07/2021

NOM, Prénom du/des titulaire(s) signataire(s) :
Ou NOM Prénom du Mandataire + qualité :

Stephane BLAMPIN

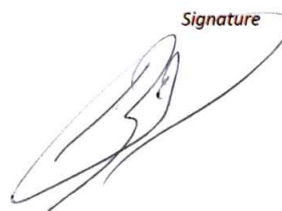
☐ En cochant cette case le Mandataire atteste disposer d'un mandat signé par le Client et le tenir à disposition d'EDSB l'agence à sa demande

Cette offre doit être signée et dûment complétée par une personne habilitée.

Les pièces à joindre :

- Résidentiel : copie CNI + relevé d'identité bancaire
- Non résidentiel : Kbis + relevé d'identité bancaire + copie CNI

Signature



(1) Comme indiqué à l'article 3. Prix, chapitre Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (« ARENH »), la clause de réindexation des prix en cas d'écroulement des volumes ARENH alloués au présent contrat ne sera pas appliquée jusqu'au terme du contrat (31/12/2025) ou jusqu'au terme du dispositif ARENH si sa date de fin est antérieure à la fin du contrat.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

RUM :

En signant ce formulaire vous autorisez, EDSB l'agence à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'EDSB l'agence.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR69ZZZ807554

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER

SAS COUTON

Marché de gros de Rochepinard
av. Vatel
37000 TOURS

CRÉANCIER

EDSB l'agence

Place Médecin Général Blanchard – BP 6
05105 BRIANÇON CEDEXDÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER (RIB correspondant à joindre **OBLIGATOIREMENT**)

IBAN : FR76 3000 4028 1100 0103 1873 183

BIC : BNP AFRP PTEE

Type de paiement :

- ☒ Paiement récurrent/répétitif (chaque facture ou mensuel)
☐ Paiement ponctuel (une seule facture)

Fait à : Marseille

Signature

Le : 01/07/2021

Réf. PDC ou RTPL : 30000971099269 - 09713313972206

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

RUM :

En signant ce formulaire vous autorisez, EDSB l'agence à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'EDSB l'agence.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR69ZZZ807554

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER

SAS BAUZA

av. du Colt. Bichonray
FIN de ROUEN
76042 ROUEN

CRÉANCIER

EDSB l'agence

Place Médecin Général Blanchard – BP 6
05105 BRIANÇON CEDEXDÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER (RIB correspondant à joindre **OBLIGATOIREMENT**)

IBAN : FR76 3000 4028 1100 0102 2755 183

BIC : BNP AFRP PTEE

Type de paiement :

- ☒ Paiement récurrent/répétitif (chaque facture ou mensuel)
☐ Paiement ponctuel (une seule facture)

Fait à : Marseille

Signature

Le : 01/07/2021

Réf. PDC ou RTPL : 30000210910609 - 30001913086635

30001913081917

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

RUM :

En signant ce formulaire vous autorisez, EDSB l'agence à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'EDSB l'agence.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR69ZZZ807554

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER

SAS BLAMPIN

Miw des Arnoux.
Box 506 a 510
13 323 MARSEILLE Cedex 14

CRÉANCIER

EDSB l'agence

Place Médecin Général Blanchard – BP 6
05105 BRIANÇON CEDEXDÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER (RIB correspondant à joindre **OBLIGATOIREMENT**)

IBAN : FR76 3000 4007 2100 0152 7613 527

BIC : BNPAFRPPXXX

Type de paiement :

- ☒ Paiement récurrent/répétitif (chaque facture ou mensuel)
☐ Paiement ponctuel (une seule facture)

Fait à : Marseille
Le : 01/07/2021
Signature

Réf. PDC ou RTPL : 30002541141199 - 30002510574590

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

RUM :

En signant ce formulaire vous autorisez, EDSB l'agence à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'EDSB l'agence.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR69ZZZ807554

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER

SAS BLAMPIN FRUITS IMPORT RUNGIS

25 Rue de Montpellier
Bât D2. Fréjoles - CP 60334
34 622 RUNGIS Cedex

CRÉANCIER

EDSB l'agence

Place Médecin Général Blanchard – BP 6
05105 BRIANÇON CEDEXDÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER (RIB correspondant à joindre **OBLIGATOIREMENT**)

IBAN : FR76 3000 4007 2100 0100 36 38 927

BIC : BNPAFRPPMEE

Type de paiement :

- ☒ Paiement récurrent/répétitif (chaque facture ou mensuel)
☐ Paiement ponctuel (une seule facture)

Fait à : Marseille
Le : 01/7/2021
Signature

Réf. PDC ou RTPL : 30002230468166 - 50091172165452

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

RUM :

En signant ce formulaire vous autorisez, EDSB l'agence à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'EDSB l'agence.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR69ZZZ807554

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER

SAS MIGHIRIAN FRERES

38 av de Lorraine
94510 RUNGIS

CRÉANCIER

EDSB l'agence

Place Médecin Général Blanchard – BP 6
05105 BRIANÇON CEDEXDÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER (RIB correspondant à joindre **OBLIGATOIREMENT**)

IBAN : FR 76 3000 4028 1100 0105 7277 483

BIC : BNPAFRPPXXX

Type de paiement :

- ☒ Paiement récurrent/répétitif (chaque facture ou mensuel)
☐ Paiement ponctuel (une seule facture)

Fait à : Marseille
Le : 01/07/2021
Signature

Réf. PDC ou RTPL : 30002231322839 - 30002230927509

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.